

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 108 (2000)

Artikel: La mort et la mémoire : le monument funéraire et commémoratif à Lausanne
Autor: Maendly, Philippe
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-74731>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 10.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La mort et la mémoire

Le monument funéraire et commémoratif à Lausanne

PHILIPPE MAENDLY

Mort et mémoire. Aborder la commémoration, c'est se confronter à ces deux notions intimement liées, mais si difficile à définir, parce que souvent insaisissables, fluctuantes au gré du temps et de l'évolution de nos sociétés. La mémoire a fait l'objet, voici plus d'une dizaine d'années, d'un répertoire des lieux où elle a pu s'incarner¹ : « Musées, archives, cimetières et collections, fêtes, anniversaires, traités, procès-verbaux, monuments, sanctuaires, associations, ce sont les buttes témoins d'un autre âge, des illusions d'éternité ».²

Aujourd'hui, la donne a changé. L'autorité, les citoyens, ont renoncé à ériger des statues aux grands hommes. La municipalité de Lausanne a inauguré dix plaques commémoratives en l'honneur de personnalités dont la vie fut liée à la cité.³ L'association Plans-fixes a entrepris une autre démarche : fixer sur pellicule des individus remarquables par leur activité dans des domaines très divers. Le changement de support, de la statue à l'image argentique, a également changé la visibilité de l'hommage. De place publique en cinémathèque, la répercussion devient différente.

¹ Pierre NORA (éd.), *Les lieux de mémoire*, Paris, Gallimard, 3 vol., 1997 [1984-1992].

² Pierre NORA, « Entre mémoire et histoire. La problématique des lieux », *Les lieux de mémoire*, p. 28.

³ L'initiative a vu le jour à la suite de l'adoption par le conseil communal, le 31 janvier 1995, d'une motion de Marcelle Foretay-Amy. Une circulaire du Service des affaires culturelles de la Ville de Lausanne (datée du 10 sept. 1997) mentionne que « cette démarche originale [...] a l'avantage de rendre la ville moins anonyme et de fournir des repères historiques à ceux qui s'intéressent au passé de notre cité [...] regroupées par thème, ces plaques pourront en effet servir de fil conducteur à des promenades attrayantes ». Les personnalités honorées à cette date sont : Serge Diaghilev, Edward Gibbon, Benjamin Constant, Félix Vallotton, W. A. Mozart, Benjamin Bolomey, Voltaire, Pierre de Coubertin, Antoinette Quinche et Valérie de Gasparin.

À l'origine, le cimetière

Envisager la question du commémoratif, c'est d'abord se pencher sur l'histoire du funéraire et des cimetières. Tout monument commémoratif possède une dimension funéraire. Il est en effet rare que l'on commémore les vivants. Les monuments funéraires par contre n'ont pas toujours eu une dimension commémorative. Les Égyptiens enterraient leurs morts avec un viatique pour l'au-delà, de manière à pourvoir à leurs besoins lors du long voyage. Les représentations funéraires décrivaient les événements qui attendaient le mort après son décès. Ce sont les Grecs, particulièrement en Attique lors de l'époque classique, qui introduisirent la représentation imaginative du passé des défunts, ainsi que la représentation réaliste de ceux qui leur survivaient. Jusqu'au V^e siècle, la mort est exclue de la cité, et la tombe dans son individualité est plus importante que l'endroit où elle est dressée. Les morts vont ensuite progressivement pénétrer dans la cité sous l'influence du christianisme. L'opinion populaire ne distinguant pas l'âme du corps, le corps glorieux du corps charnel, le corps doit être enterré là où l'âme se voit offrir les meilleures conditions de résurrection.

Alors que les cimetières lausannois faisaient partie intégrante de la cité jusqu'au XVIII^e siècle⁴, le développement de la médecine et des théories hygiénistes amenèrent un changement des mentalités. À Paris, un arrêté du Parlement du 12 mars 1763 exige la fermeture des cimetières intra-muros afin d'en créer huit à l'extérieur de la ville. L'arrêté n'est pas immédiatement appliqué, mais ses dispositions s'établiront graduellement jusqu'à aboutir au décret du 23 Prairial an XII (12 juin 1804), instituant les réglementations des trois cimetières extra-muros de Paris qui interdisent l'inhumation dans l'enceinte de la ville comme dans les églises, et autorisent l'achat de concessions et l'élévation de monuments. À Lausanne, le bourgmestre Pollier-Germain propose le 7 juin 1791 au Conseil des Deux-Cents de déposer une motion auprès de Leurs Excellences visant à interdire les

⁴ Les cimetières de la cathédrale, de Saint-Pierre, de Saint-François, de la Madeleine, de Saint-Jean. Voir à ce sujet Marcel GRANDJEAN, *Les Monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud*, Tome 1, Ville de Lausanne, Bâle, 1965, pp. 294-296, et Marcel GRANDJEAN, *Les Monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud*, Tome 4, Ville de Lausanne, Bâle, 1981, p. 399.

cimetières intra-muros et les ensevelissements dans les églises. Cette motion eut pour effet de fermer le cimetière de la cathédrale et d'ouvrir des cimetières extérieurs.⁵ L'arrêté sur les cimetières du 16 janvier 1812, en cela semblable à l'arrêté du 26 mars 1834⁶, établit dans son article 1^{er} : « Aucun cimetière ne peut être établi dans l'enceinte d'une ville ou d'un village », et dans l'article 9 : « Il est permis de poser des pierres sépulcrales ou autres signes de souvenir sur les tombes, pourvu qu'ils n'empêchent pas à la rotation des fosses ». L'abandon des cimetières intra-muros amène en même temps une nouveauté d'importance : l'individualisation des tombes. En place des charniers du Moyen Âge, chaque personne décédée bénéficie désormais d'un emplacement d'inhumation personnel. C'est cette individualisation du mort qui ouvre les portes à la commémoration.

Il faut attendre 1898 pour voir l'érection d'un monument proprement commémoratif, celui du Major Davel à la place du Château. Jusqu'à cette date, funéraire et commémoratif sont intimement liés. Preuve en sont les nombreux tombeaux de la cathédrale⁷, tombes d'évêques ou de nobles du Moyen Âge, dont le plus célèbre exemple est le tombeau d'Otton I^{er} de Grandson.⁸ Les monuments et plaques funéraires du XVIII^e siècle n'obéissent plus aux mêmes intentions : là où le Moyen Âge préconisait l'enterrement au plus près du saint (ad sanctos), de manière à profiter des retombées de l'aura favorable des corps saints, ou plus tard, au plus près de l'autel (apud ecclesiam), lieu du sacrifice eucharistique, lorsque l'église tendait à prendre la

⁵ B. van MUYDEN, *Pages d'histoire lausannoise. Bourgeois et habitants, Lausanne*, Georges Bridel et Cie éditeurs, 1911, pp. 383-386. S'ouvrent ainsi des cimetières qui fermeront au gré des extensions successives de la ville : Saint-Roch (1792-1835), Ouchy (1792-1834), Montagibert (1798-1840), Le Calvaire (1811-1917), Saint-Laurent (1835-1841), La Sallaz (1840-1946), La Pontaise (1841-1880) déplacé à sa fermeture aux Plaines-du-Loup (lui-même fermé en 1918). Montoie est inauguré en 1865 et le Bois-de-Vaux en 1924.

⁶ Arrêté sur les cimetières et instructions pour les préposés à la visite des morts du 26 mars 1834, Lausanne, Imprimerie de Higuon, Aîné, 1834,

⁷ Eugène BACH et al., *Les Monuments d'art et d'histoire du Canton de Vaud, Tome 2, La cathédrale de Lausanne*, Bâle 1944, pp. 307-325 ; Marcel GRANDJEAN, *op. cit.*, 1981, pp. 411-416.

⁸ Eugène BACH et al., *op. cit.*, 1944, pp. 310-311, pp. 381-382 ; Henri CARRARD, « À propos du tombeau du chevalier de Grandson », *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande*, seconde série, tome II, Lausanne, Georges Bridel et Cie Éditeurs, 1890.

place du saint dans le sentiment de dévotion lié à l'exigence du lieu de sépulture⁹, le XVIII^e siècle voit s'affirmer sous l'influence des Lumières la séparation entre l'âme et le corps. La foi en la résurrection n'est donc plus directement tributaire du voisinage immédiat du corps et de l'âme. La fonction du tombeau à l'église, d'eschatologique devient commémorative. Ainsi, les tombeaux et dalles du croisillon nord de la cathédrale par exemple¹⁰ obéissent plus à un hommage monumental (au sens de monument : qui fait se souvenir, aspect rétrospectif, plutôt que prospectif)¹¹ qu'à une exigence d'ordre anticipateur qui augurerait de la destinée des défunts dans l'au-delà.

Au vu de ceci, et de la nationalité des défunts, l'idée d'un rapprochement avec un « Westminster lausannois » semble appropriée. Le monument funéraire d'Henriette Canning¹² est édifié en 1818, c'est-à-dire longtemps après l'adoption de la motion de Pollier-Germain, et bénéficie donc d'un régime d'exception. Le Conseil d'État décide d'accorder l'autorisation d'édifier le monument, au vu des circonstances exceptionnelles « puisqu'il s'agit de l'Épouse d'un Ministre de S.M. Britanique [sic], résidant en Suisse », mais néanmoins rappelle « qu'il existe une loi qui défend toute sépulture dans les temples ».¹³ La personnalité de la défunte (au travers de celle de son mari) permet un sauf conduit pour un lieu exceptionnel, tout en confirmant la cathédrale comme un lieu d'exception.

Si les notables sont présents, l'État n'est pas en reste. Une plaque mentionne la proclamation de l'Indépendance vaudoise, la fondation de la République du Léman et la constitution des autorités de la République helvétique.¹⁴ Une autre rappelle le sacrifice de Davel, « martyr des droits et de la liberté du peuple vaudois »¹⁵, alors qu'une

⁹ Sur ces questions, voir l'ouvrage fondamental de Philippe ARIÈS, *L'homme devant la mort*, Paris, Seuil, 1985 [1977] et celui de Paul BINSKI, *Medieval Death. Ritual and Representation*, Londres, British Museum Press, 1996.

¹⁰ Dalles des Anglais Guillaume Legge et Robert Ellinson et des Écossais Guillaume Calderwood et James S. Durham Calderwood, mausolée de la princesse russe Catherine Orlov (sur l'histoire mouvementée de ce dernier, voir FAL, 7 et 14 nov. 1936).

¹¹ Au sens où Panofsky entend ces termes, Erwin PANOFSKY, *La sculpture funéraire : de l'ancienne Égypte au Bernin*, Paris, Flammarion, 1995 [1964], pp. 22-23.

¹² Eugène BACH et al., *op. cit.*, 1944, p. 324, fig. 312 ; Marcel GRANDJEAN, *op. cit.*, 1981, pp. 360-362, pp. 414-416.

¹³ ACV, K III 10/75, protocole de la séance du Conseil d'État du 19 juin 1817.

¹⁴ Plaque érigée selon le décret du Grand conseil du 13 mai 1897.

¹⁵ Plaque érigée le 24 avril 1839.

troisième rend hommage « Aux 574 soldats vaudois morts pour assurer la sécurité de la Patrie suisse » lors de la Première guerre mondiale. Église, État, personnalités, tout concourt à réaliser un microcosme d'une société officielle telle qu'elle se rêvait.

Le modèle d'un Westminster étranger, lieu de consécration et de souvenir des faits et hommes de l'histoire de France, est mentionné par Dominique Poulot¹⁶ pour caractériser le Musée historique des monuments français des Petits-Augustins, espace de concrétisation d'un imaginaire national, qui par la juxtaposition ou l'opposition des monuments importants de l'histoire de la nation, présente une mise en scène artificielle obéissant aux nécessités d'un discours idéologique. Cet Élysée est considéré à juste titre par John Soane comme préfigurant le cimetière du Père-Lachaise¹⁷ (il influence également les réalisations de Soane lui-même).¹⁸ Poulot fait remarquer : « Dans une large mesure, la collection de personnages élaborée par Lenoir relève ainsi d'une reconnaissance nouvelle des affects privés au sein de l'espace public ».¹⁹

Privé/public : la question est fondamentale. Le monument commémoratif est porteur d'un discours à l'attention du public : signe, il doit son importance tant à la signification qui est placée en lui qu'à la signification qui en est perçue. L'espace public étant accaparé en France par les attributs de la monarchie, puis par les signes politiques de la révolution, période mouvementée d'alternances idéologiques, le cimetière, en particulier le Père-Lachaise, offre un espace privé (ou plus précisément semi-privé, son accès étant libre à tout un chacun) propice à accueillir au travers des monuments des discours impossibles à tenir sur la place publique.²⁰ À Lausanne, la question a été posée lors de l'inauguration du buste du Général Veillon au cimetière du

¹⁶ Dominique POULOT, *Musée, nation, patrimoine*, Paris, Gallimard, 1997, pp. 285-304.

¹⁷ *Alexandre-Théodore Brongniart, 1739-1813. Architecture et décor*, cat. expo., Paris, Paris-Musées, 1986, p. 296.

¹⁸ Giles WATERFIELD (ed.), *Soane and Death. The Tombs and Monuments of Sir John Soane*, Londres, Dulwich Picture Gallery, 1996.

¹⁹ Dominique POULOT, *op. cit.*, 1997, pp. 337.

²⁰ Une illustration en est donnée au travers du monument au Général Foy par David d'Angers et Léon Vaudoyer, Nadine A. PANTANO, « Liberal Politics and the Parisian Cemetery : David d'Angers and Léon Vaudoyer's Monument to General Foy, 1825-1831 », *The Oxford Art Journal*, 20, 1, 1997.

Calvaire à La Sallaz, le 22 septembre 1872. Ce buste d'Eugène Grasset²¹, placé sur sa tombe plus de trois ans après l'inhumation du général, provoqua un vif débat dans la presse au sujet des discours fortement politisés prononcés lors de l'inauguration.²² De même, lors de l'inhumation de Frédéric-César de La Harpe au même cimetière début avril 1838, les discours prononcés, tenus pour tendancieux, provoquèrent des réactions houleuses. Un lecteur anonyme écrit dans la *Gazette de Lausanne* : « Une disposition de l'autorité interdit tout discours prononcé sur la tombe de celui que l'on conduit au champ de repos »²³, avant de se lancer dans un panégyrique de La Harpe. Le rédacteur Miéville indique que les Vaudois demandent l'érection d'un monument commémoratif. Une souscription étant ouverte, la *Gazette* se propose de recevoir les dons.

Du champ politique, la question privé/public se déplace vers le domaine esthétique. Une intervention de M. Jeanneret-Minkine à la séance du Conseil communal du 30 mai 1922 au sujet de l'esthétique des monuments funéraires individuels du cimetière de Montoie fustige la laideur de nos cimetières, due à l'absence d'intervention de la municipalité : « La question doit être élevée au-dessus des questions de pierres funéraires, jusqu'à des questions d'art public. Il ne s'agit pas d'art privé : chacun est libre d'avoir chez lui tout ce qu'il veut. Beaucoup de gens vont au cimetière pour élever leur âme, ils n'y voient pas que la tombe du disparu, mais l'ensemble ».²⁴

Commémorer l'indépendance : entre figures héroïques et blocs erratiques

Davel, La Harpe, toute histoire du commémoratif à Lausanne semble devoir commencer par ces figures marquantes. Pourtant, les intentions de commémoration de ces personnages historiques connaissent des revers de fortune. Une fois érigé l'obélisque La Harpe, portant quatre médaillons de Pradier, sur l'île artificielle en face de Rolle le

²¹ Anne MURRAY-ROBERTSON, *Grasset, pionnier de l'art nouveau*, Lausanne, Éd. 24 heures/Paris, Bibliothèque des arts, 1981, pp. 47-48.

²² *GdL*, 23 sept. 1872 ; *La Revue*, 28 sept. 1872.

²³ *GdL*, 6 avril 1838.

²⁴ BCCL, 30 mai 1922, p. 450.

26 septembre 1844²⁵, le travail de deuil semble avoir été accompli. Ne restent plus à Lausanne que les tombes de La Harpe et de sa femme, deux stèles on ne peut plus modestes au cimetière du Calvaire.²⁶

Quant au major Davel, le tribut payé par La Harpe semble avoir réveillé les velléités commémoratives d'un peuple qui avait oublié ce héros illuminé et désarmé, même si, une fois la plaque à la mémoire de Davel apposée sur le mur ouest du croisillon nord de la cathédrale²⁷, il retomba momentanément dans l'oubli. Le tableau de Gleyre provoqua un réel enthousiasme populaire en 1850. Puis, en 1861, un lecteur de la *Gazette de Lausanne*²⁸ écrit au sujet de l'esplanade de Montbenon, menacée d'être défigurée par une construction moderne obturant la vue. Il propose de transformer cette terrasse en Terrasse Davel. Rappelant l'exécution de Davel, il mentionne le tableau de Gleyre, mais estime l'hommage insuffisant : « Cette terrasse, honorée d'un nom si beau, nos descendants auraient voulu sans doute y voir la statue idéale du type prédestiné de la liberté vaudoise. [...] Les mains sur la garde de son épée, en face des Alpes, tournant un peu la tête vers Cully et le soleil levant, Davel aurait été, à cette place, l'objet du respectueux hommage des enfants de nos enfants ».²⁹ Et plus loin, il va jusqu'à envisager sur cette terrasse qui devait s'étendre de Derrière-Bourg à Montbenon, une sorte de Panthéon vaudois de plein air : « Et qui aurait empêché, même dans un avenir prochain, de voir aussi dans ce sanctuaire, qui n'aurait eu pour dôme que le ciel, les bustes en bronze

²⁵ On hésitait sur le lieu où ériger le monument, certains estimaient que Lausanne, « comme localité plus centrale » était mieux à même de recevoir le monument. L'inauguration à Rolle fut un échec, la population ne sachant s'il fallait considérer La Harpe comme un « traître à la patrie ou [le] cofondateur du canton de Vaud », voir Paul-André JACCARD, *La sculpture*, coll. Ars Helvetica 7, Disentis, Desertina, 1992, p. 198.

²⁶ Alors qu'un peu plus tard, le monument au lieutenant colonel Duplessis, instructeur chef, aujourd'hui oublié, se verra entouré de plus d'attention (AVL 307-6-2/2, lettre du marbrier Turel à la Municipalité concernant le monument au colonel Duplessis, le 6 août 1852).

²⁷ Mention est faite dans le testament de La Harpe de consacrer dix louis « à l'érection d'un monument destiné à rappeler la mémoire du major Davel » (*GdL*, 10 avril 1838).

²⁸ Signé †††, puis J.P., *GdL*, 12, 19, 20, 22 février, 2, 7, 9 mars 1861. Il publiera une plaquette signée de son nom (Jacques PORCHAT, *La terrasse Davel. Lettre à mes concitoyens*, Lausanne, Imprimerie de Louis Vincent, 1861), que la *GdL* annoncera par un encart dans son édition du 2 mars 1861.

²⁹ *GdL*, 20 février 1861.

de quelques illustres vaudois, ou d'excellents citoyens qui ont bien mérité de la patrie ? ». En homme de son temps, il sait mêler percée technique et sentiment du sacré, promotion touristique et fibre patriotique.³⁰ La culpabilité des citoyens vaudois ne semblant pas encore assez forte, les événements de l'Indépendance vaudoise semblent devoir attendre une époque plus favorable pour être à nouveau fêtés.

Qu'en est-il de la ferveur commémorative au moment même du déroulement de ces événements ? En revenant dans le temps, on peut constater que, comme en France, la révolution s'est déroulée sur un mode trop rapide pour produire d'autres monuments que des monuments éphémères. Les arbres de liberté tiennent une place prépondérante, tant du point de vue symbolique que physique. La Harpe lui-même ne donne-t-il pas une injonction formelle : « 13^e décret, qui ordonne de planter des arbres de liberté, d'effacer les armoiries des cantons partout où elles se trouvent, et de porter la cocarde verte ancien signe de ralliement des Suisses ».³¹ En 1798, ce sont plus de 7000 arbres qui sont plantés en moins de quatorze jours dans toute la Suisse, jusque dans la fosse aux ours de Berne.³² L'arbre de liberté est un monument d'insurrection. Dérivé de l'arbre de mai, arbre sans racine, il figure la rapidité des bouleversements et l'absence d'attaches conservatrices. D'arbre de liberté, il deviendra l'arbre de la liberté, et par là « s'affaiblira en s'emblématisant ».³³ L'arbre, de par sa croissance lente, invisible mais inéluctable, est un symbole puissant. Certain de survivre à une génération humaine, il voit sa longévité assurée par

³⁰ Jacques PORCHAT, *op. cit.*, 1861, p. 8 : « Plus Lausanne est beau, plus il attire à lui les étrangers de tous les coins du monde » ; p. 12 : « Et, de cette gare et du chemin de fer, témoignage des merveilles que notre âge sait produire, les voyageurs se diraient aussi de loin, en apercevant la noble figure, [que la petite république] sait faire aussi quelque chose pour le plus précieux et le plus admirable de ses souvenirs ».

³¹ Frédéric César LA HARPE, A.-F.-V. PERDON[N]ET, *Instructions pour l'Assemblée représentative de la République Lémanique*, Paris, 1798, p. 5.

³² *Le Nouvelliste vaudois et étranger*, supplément du samedi 31 mars 1798. Les ours, acheminés vers Paris par le citoyen Junod, sont montrés à Lausanne, trois plaques portant le nom des Excellences bernoises apposées sur leur cage.

³³ Mona OZOUF, « Du mai de liberté à l'arbre de la liberté : symbolisme révolutionnaire et tradition paysanne », *Ethnologie française*, 5, 1975, pp. 9-32. L'arbre de liberté en Suisse a été analysé par Wilfried EBERT, *Der frohe Tanz der Gleichheit. Der Freiheitsbaum in der Schweiz 1798-1802*, Zurich, Chronos, 1996.

delà la mémoire d'une époque.³⁴ Le choix des essences n'est pas sans importance : si le chêne est image de puissance et de croissance lente³⁵, que signifient par contre le peuplier ou le tilleul ?³⁶

On ne peut identifier à Lausanne aucun arbre de liberté datant de l'Indépendance vaudoise, même si l'on sait qu'il en existait un certain nombre. Le seul arbre du canton que l'on peut nommer de manière certaine se trouve à Cully, près de l'obélisque Davel, bien que la plaque qui l'accompagne ne soit pas une garantie suffisante de légitimité historique.

Le bloc erratique, autre monument naturel, de par sa persistance et sa résistivité, de par l'énigme qu'il a posé durant des siècles³⁷, ne pouvait que devenir un hommage à forte puissance symbolique (mais aussi, ce qui n'est pas négligeable, à faible engagement financier). Ainsi, le bloc découvert près de l'Avenue du Léman lors du Festival vaudois de 1903 s'est vu incarner le centenaire de l'Indépendance dès 1911. Le monument Davel de Vidy est également formé d'un bloc erratique, offert par la commune de Vaugondry.

Le ministre des arts et sciences de la République helvétique, Philippe Albert Stapfer envoie une lettre comprenant un arrêté visant à protéger et à inventorier les monuments :

Je joins à cet envoi un arrêté du 26 juin sur la conservation des monuments qui n'a pas besoin de commentaires pour des citoyens aussi éclairés et opposés au vandalisme que vous. Il y a surtout à Lausanne des monuments qui portent l'empreinte de la barbarie du

³⁴ Le chêne de Sauvabelin, coupé alors qu'âgé de 357 ans, possède sa propre plaque commémorative, renvoyant au Musée historique de Lausanne, où le discours muséologique présente la longévité de l'arbre au moyen de la dendrochronologie. La plaque établit la mémoire, la science établit la durée.

³⁵ Le chêne remplace le monument dans bien des cas. La pose d'une plaque s'avère alors suffisante, comme celle commémorant le forestier Edmond Davall, fondateur de l'économie forestière vaudoise, à Chêne-de-Gland. Ici, l'hommage de la nature est double, la plaque étant scellée sur un bloc erratique « datant paraît-il de deux cent mille ans et provenant de Vallorcine » (*FAL*, 8 juin 1953).

³⁶ Édouard Dapples a planté un peuplier sur le site de l'exécution de Davel à Vidy aux alentours de 1870 : « bien peu nombreux étaient ceux d'entre nous capables d'attribuer une signification à cet arbre qui, mélancoliquement, balançait ses pâles rameaux dans la solitude et l'abandon de Vidy » (*PS*, n° 147, 10 mai 1899). Rappelons l'importance du choix et de la disposition des essences dans l'environnement funéraire.

³⁷ Sur les blocs erratiques du Canton de Vaud, voir Daniel AUBERT, « La protection des blocs erratiques dans le canton de Vaud », *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles*, 79, 3, 1989, pp. 185-207.

moyen âge et des préjugés gothiques de nos ancêtres mais qui sont précieux pour l'historien et que l'artiste qui aime à suivre les progrès du développement de son art, étudie avec utilité et plaisir. Vous ne permettrez pas qu'on les dégrade.³⁸

Les trois rapports de l'abbé Grégoire sur « les inscriptions des monuments publics » et « les destructions opérées par le Vandalisme et sur le moyen de les réprimer » de 1794 ont certainement eu une influence sur cette intention subite d'inventorier et de préserver les monuments, ces derniers pourtant moins menacés en Suisse qu'en France après la chute de l'Ancien Régime. Quelques personnes cependant reprennent l'idée de destruction des anciens emblèmes, tel le citoyen Reymond à la tribune des Amis de la Liberté au temple de Saint-Laurent : « Citoyens, il ne nous suffit pas d'avoir chassé les tyrans, il faut en détruire tous les restes. Notre cathédrale est pleine de monumens élevés à l'orgueil, des tombeaux de princes, d'évêques, de nobles, hommes qui furent tous inutiles dans le monde pendant leur vie, et à qui il y aurait de l'infamie à accorder encore une place après leur mort ».³⁹

Les réponses à la circulaire de Stapfer sont variées, allant d'un snobisme compassé pour le lieutenant du préfet du district de Lausanne Bergier (« Citoyen ! En réponse à la lettre de la chambre du 22 courant, j'ai l'honneur de répondre qu'il n'existe dans mon district d'autres monuments antiques que la Cathédrale de Lausanne et ce qu'elle renferme. Saluts et considérations. Bergier »)⁴⁰ à un réel enthousiasme de la part du sous-préfet du district du Pays d'en haut Romand Bridel, qui va jusqu'à décrire les monuments naturels que son district abrite (« L'histoire naturelle y trouve des monuments d'une toute autre antiquité – ce sont ces rochers énormes et hérissés de pointes, qui semblent être des débris d'un monde antérieur au monde actuel [...] ce sont ces astéries colomnaires, ces entroques, ces hammites, ces fausses chelidoines, véritables médailles du déluge »).⁴¹ Les progrès de l'archéologie, et l'intuition d'une temporalité différente qui ne

³⁸ ACV, H 361 L/716, Lettre du Ministre des arts et sciences A. Stapfer à la Chambre Administrative du Canton Léman, Aarau, 7 juillet 1798.

³⁹ *L'ami de la liberté ou bulletin des séances de la société populaire de Lausanne*, n° 4, lundi, 26^e jour de la Liberté vaudoise [19 février 1798], p. 44.

⁴⁰ ACV, H 361 L/736, lettre du 24 déc. 1798.

⁴¹ ACV, H 361 L/727-728, lettre du 29 déc. 1798.

prendrait pas le déluge comme point de référence⁴², provoquent un intérêt pour ces monuments dits naturels.⁴³ Poulot souligne également l'importance que leur accorde l'abbé Grégoire : « Le Second rapport prend certes la défense de trois édifices gothiques, mais c'est au nom de leur antiquité, et par assimilation, en quelque sorte, des cathédrales aux pyramides d'Égypte, c'est-à-dire pour affirmer le rang de la France dans l'archéologie universelle. En revanche, la défense de la Nature relève pleinement des valeurs anti-vandales ».⁴⁴

Arbres, blocs, nature, archéologie, le temps n'est pas à l'érection de monuments durables et ambitieux, en l'honneur des grands hommes de la toute nouvelle République. Mentionnons la présence au temple de Saint-Laurent, siège des Amis de la Liberté⁴⁵, d'une statue de la Liberté et d'un buste de Tell. On manifeste l'intention d'élever un buste à La Harpe⁴⁶, un buste de J.-J. Rousseau⁴⁷ sera acheminé par un cortège au mois d'avril 1798 vers le même endroit.⁴⁸ Ces attributs disparaîtront rapidement, les pasteurs demandant à l'Assemblée provisoire de rétablir les lieux dans leur « simplicité primitive ».

⁴² Ce qu'Alain Schnapp intitule « la présomption de la haute antiquité de l'homme », in Alain SCHNAPP, *La conquête du passé. Aux origines de l'archéologie*, Paris, Éditions Carré, 1993, p. 277.

⁴³ Notons que les blocs erratiques seront classés avant les autres monuments historiques. Obéissant à la nouvelle loi sur les mines, le chef du Département de l'Agriculture J. Viquerat envoie une directive en ce sens aux forestiers (Circ. n° 108 du 31 mars 1891). Voir Daniel AUBERT, *op. cit.*, 1989, p. 201. La première loi sur la conservation des monuments dans le canton de Vaud date de 1898.

⁴⁴ Dominique POULOT, *op. cit.*, 1997, p. 187.

⁴⁵ Voir André CABANIS, « Les Amis de la Liberté », *Revue historique vaudoise*, 84, 1976, pp. 75-114.

⁴⁶ *L'ami de la liberté ou bulletin des séances de la société populaire de Lausanne*, n° 4, lundi, 26^e jour de la Liberté vaudoise [19 février 1798], p. 42 : « Je veux vous parler encore d'un Laharpe, car ce nom n'a du exister que pour la terreur des tyrans, et la ruine des oligarques [...] Je désirerois donc, citoyens, puisque les circonstances actuelles ne nous permettent pas de lui élever un cénotaphe, de nous procurer son buste, de même que celui de Buonaparte, nous les placerions à côté de Tell ».

⁴⁷ Il s'agit probablement du groupe allégorique *L'éducation d'Émile* du Genevois Jacques Argand. Voir à ce propos, Waldemar DEONNA, « L'éducation d'Émile. Groupe allégorique par Jacques Argand », *Genava* 2, 1924, pp. 342-378.

⁴⁸ *L'ami de la liberté ou bulletin des séances de la société populaire de Lausanne*, n° 15, 26 avril 1798.

Une statuomanie relative

On ne s'occupera plus de La Harpe dans les temps à venir. Davel, par contre connaîtra son heure de gloire au début du XX^e siècle, période d'intense activité statuaire à Lausanne.

La révolution française, réclamant une illustration esthétique de la nation radicalement différente des anciennes représentations, a grandement favorisé le déplacement du funéraire chrétien vers le commémoratif laïc. Ce changement est aussi lié aux modifications relatives à l'espace urbain, elles-mêmes dépendantes des bouleversements sociaux et économiques de l'époque. Naît ce qui a été appelé en France, durant la III^e République, la statuomanie⁴⁹, qui s'inscrit dans une période dont certains marquent symboliquement l'achèvement avec la présentation du plâtre du Balzac de Rodin au Salon de 1898. Cette date limite est à manier avec précaution, elle ne tient en effet compte que de ce que l'on conserve comme histoire des « avant-gardes », le mouvement artistique dominant restant tout différent. L'érection définitive de la statue de Rodin en 1939, soit quarante et un ans après sa commande, montre bien le décalage existant entre courant d'art contemporain et art destiné à l'espace public.

En 1898, au moment où Rodin exécute son plâtre de Balzac, Lausanne inaugure son monument à Davel, mettant fin à de nombreux retournements de situation découlant d'intentions commémoratives divergentes. Le monument de Vidy et la statue du Château ont été érigés tous les deux par le Comité cantonal des monuments Davel, fruit de la fusion de deux entreprises distinctes au départ.⁵⁰ Il est intéressant de signaler que le monument de Vidy reçoit au départ la plus grande attention, jusqu'à ce que la rivalité découlant de ces deux symboles qui obéissent à des images et à des représentations politiques d'ordres différents, amène à un changement

⁴⁹ Voir Maurice AGHULON, « La "statuomanie" et l'histoire », *Ethnologie française*, VIII, 1978 ; voir aussi June HARGROVE, *Les statues de Paris. La représentation des grands hommes dans les rues et sur les places de Paris*, Paris, Albin Michel, 1989 et « Les statues de Paris », *Les lieux de mémoire*, pp. 1855-1886.

⁵⁰ La fusion des deux comités est décidée le 11 mai par M. Favey. Le BCCL du 14 nov. 1892 définit le double but du comité : ériger une statue à Lausanne et effectuer le relèvement de l'échafaud à Vidy.

de position, de la ville de Lausanne d'un côté, qui préfère esquiver la polémique⁵¹, et de l'autre côté du comité, qui préfère conférer le pouvoir de commémoration à une statue satisfaisant le sens esthétique des notables, étant dépourvue du pathos que l'on semble assigner au monument de Vidy, comme en témoignent les propos tenus lors d'une séance du Conseil communal :

[Le monument] qui s'élèvera sur cette plaine déserte, à l'endroit où Davel a fait avec joie le sacrifice de sa vie, produira sur nous et sur les générations qui vont nous suivre une impression plus puissante, plus empreinte de respect pour l'homme et le martyr, que la statue, si belle soit-elle, au pied de laquelle passera une foule souvent indifférente, préoccupée de ses peines ou de ses plaisirs.⁵²

Lausanne tente de concilier argent et sens moral : la ville n'est pas prête à verser une subvention égale à celle de l'État (10'000 francs), mais se doit cependant de verser une somme suffisante afin de ne pas donner l'impression de se dégager de ses obligations expiatoires envers Davel, le martyr qu'elle a mené à l'échafaud. S'ensuit un procès d'intention, où domine la mauvaise foi :

[Lausanne] n'a pas été la seule à coopérer à la condamnation de Davel, il suffit de constater la position prise par les autres communes du pays et en particulier celle de Cully s'excusant de ce que Davel fût né dans cette ville. [...] Je voudrais donc que cette discussion fût abrégée si possible et que nous n'ayons pas l'air d'avoir discuté sur des questions de gros sous quand il s'agit d'une manifestation nationale.⁵³

L'aspect national de la question est mis en évidence par le caractère du concours, national lui aussi. On peut donc juger du chemin parcouru depuis le milieu du siècle précédent, où le caractère historique de l'action de Davel n'était que peu reconnu.

À partir du Davel, les hommages vont s'enchaîner, sans avoir rien à envier aux querelles qui agitaient Paris à la même époque. Le monument Vinet, dont l'érection est pourtant décidée dès 1861, ne sera inaugurée qu'en 1900, la réunion des fonds s'étant avérée plus

⁵¹ Le Comité doit réaliser les deux monuments avec le subside de la commune de Lausanne sans que celle-ci affecte son crédit spécialement à l'un ou l'autre monument.

⁵² BCCL, séance du 28 nov. 1892, M. Rouge, rapporteur.

⁵³ BCCL, séance du 2 juil. 1895, intervention de É. Secrétan.

lente que prévue. Ce délai permettra au comité de profiter de l'expérience acquise avec le Davel et de demander en 1896 à Maurice Reymond, qui travaille alors déjà à la statue du martyr, de lui soumettre un projet.

L'année 1902 verra l'érection (enfin !) d'un monument à Guillaume Tell. L'hommage ne viendra cependant pas de la Suisse, mais d'un financier français, Daniel Iffla, dit Osiris, en reconnaissance de l'accueil reçu par les internés français en Suisse durant la guerre de 1870. Le monument, dû au sculpteur français Mercié, aura son plâtre exposé à Paris au Salon de 1892. La version en marbre arrive à Lausanne le 10 décembre 1895, en pleine polémique. La presse accuse Osiris de malversations financières, et la question se pose si l'on doit ternir la réputation des autorités lausannoises en acceptant un cadeau d'origine douteuse.⁵⁴ Le cadeau encombrant devait secrètement être acheminé au château de Chillon par le charpentier Cuénoud.⁵⁵ La passerelle autorisant l'accès au château n'étant pas assez solide pour supporter le poids de la statue, cette dernière fut entreposée provisoirement dans le péristyle de la salle du Grand Conseil, recevant les visites des curieux venus admirer la statue sur son lit de paille. La polémique se poursuivra jusqu'en mars 1896, s'enlisant dans une prose hautement antisémite.⁵⁶ Ce n'est qu'en 1898 que la question de l'emplacement et du financement sera réglée.⁵⁷ Il faudra encore attendre quatre ans avant de voir le monument inauguré.

Nous ne connaissons pas la réaction d'Osiris, mais ces événements ne l'empêcheront pas de léguer⁵⁸ une rente annuelle de mille francs à

⁵⁴ *GdL*, 12 déc. 1895. La *FAL*, du 14 décembre 1895, tout en reprenant les accusations de la *GdL* conclut : « Si l'on n'acceptait jamais pour élever des bustes à des hommes méritants que les oboles de citoyens entièrement sans reproches, je craindrais beaucoup que nos places publiques des grandes villes ne restassent vierges de tout monument ».

⁵⁵ ACV, K XIII 280/2, note de Cuénoud d'un montant de Fr. 303.40, expédiée au Département de l'Intérieur le 23 déc. 1895.

⁵⁶ *Le Nouvelliste vaudois* du 4 mars 1896 constate que le Tell possède le nez d'Osiris, mais que contre toute attente, il « n'a rien du bec d'aigle ». Le *Journal de Château d'Ex* du 7 mars 1896 reprend le thème du juif peu recommandable et fait remarquer qu'attribuer à Tell les traits d'Osiris dissimulés sous une barbe postiche « c'est en même temps se moquer du monde et profaner une belle légende ».

⁵⁷ BCCL, séances des 27 sept., 11 oct. 1898. Les vertus pédagogiques du monument sont mises en doute : « L'indépendance étant bafouée de nos jours, le monument remédiera-t-il à cela par l'exemple ? ».

⁵⁸ BCCL, séance du 19 mars 1907. L'ouverture du testament s'est faite le 15 mars 1906.

la ville de Lausanne, afin de récompenser les meilleurs élèves des écoles communales, d'attribuer un don de 50'000 francs « pour élever aussi près que possible de la statue de Guillaume Tell une chapelle qui sera exclusivement consacrée à ce héros »⁵⁹, ainsi qu'un autre don de 50'000 francs pour élever un temple israélite.

Mentionnons encore le monument Ruchonnet, monument à hommages multiples, tant à l'avocat qu'au politicien (président de la Confédération, il prononça un discours sur la place de la Riponne), au défenseur des arts et lettres (sa statue se découpe sur la cathédrale), au défenseur du déplacement de l'université à Rumine (la place de la Madeleine jouxte le Palais), tant au niveau municipal, cantonal que national (lors de l'inauguration, le 17 novembre 1906, le monument était voilé des drapeaux de la ville, du canton et du drapeau national, rappelant les charges successives qu'il avait exercées).

Le monument à Juste Olivier réalisé par Raphaël Lugeon est un monument stylistiquement intéressant de par l'interpénétration du buste et du socle, rare exemple d'une tentative de renouvellement de l'hommage statuaire. La liberté de cette statue est d'autant plus surprenante lorsque l'on sait que l'hommage est inspiré par l'exemple du monument Vinet⁶⁰ et qu'il vient d'un sculpteur habitué au buste traditionnel ou au médaillon.⁶¹

La grippe et le fracas des batailles

Le monument aux personnages illustres connaîtra un ralentissement dès la déclaration de la guerre de 1914-1918, tant dans le nombre des monuments élevés que dans leur ambition. Viret sera honoré en 1921 et Secrétan en 1925, mais ces monuments, l'un un bas-relief, l'autre un buste intégré à une structure de prétention architecturale, tous deux de modestes dimensions, ne présentent pas la même prestance ni la même puissance que leurs prédécesseurs.

⁵⁹ Sur les concours pour la chapelle Tell, *BTSR*, 1909, p. 8, pp. 263-364, pp. 270-274.

⁶⁰ La *FAL* ouvre une souscription pour le monument J. Olivier aux alentours de novembre/décembre 1900, quelques semaines après l'inauguration du Vinet.

⁶¹ Il réalise la plupart des hommages sculptés du Palais de Rumine, ainsi que les monuments funéraires de C. Bessières et Paul de Ceresole à Montoie.

Le monument aux victimes de la crue du Flon de 1831⁶², le monument des Jordils, dédié aux hommes ayant subi les représailles des Excellences bernoises pour avoir commémoré la prise de la Bastille⁶³, préfigurent les hommages collectifs que la nouvelle guerre va entraîner.

La statue allégorique de la Paix, réalisée par E.-M. Sandoz à la demande de l'Hôtel Beau-Rivage à Ouchy pour célébrer l'accord de paix italo-turc de 1912, signé dans le salon 410 de ce même hôtel, va s'inscrire, bien malgré elle, dans cette période troublée. Le temps que l'édification d'une statue nécessitera propulsera ce message de paix en pleine guerre. Cette ironie du sort va amener le conseil d'administration de l'hôtel à renoncer à la cérémonie d'inauguration prévue pour le 12 février 1915.⁶⁴

La commémoration des célébrités avant la Première guerre mondiale relève de l'initiative privée⁶⁵, appuyée par la participation financière des citoyens et éventuellement de la Municipalité.⁶⁶ Le syndic van Muyden le confirme pleinement en disant lors des débats sur le monument des Jordils : « Nous ne sommes pas, Messieurs, pour les monuments officiels, mais pour les monuments élevés par les soins de la population et auxquels il est du reste du devoir des autorités municipales de s'intéresser pour une part ». ⁶⁷ La présence d'une statue sur la place publique est ainsi le résultat de l'interaction complexe

⁶² Monument funéraire rendant hommage aux neuf victimes qui ont tenté de sauver les peaux des tanneries Mercier emportées par le courant lors de la crue du Flon de 1831. Voir *GdL*, 6 sept. 1831.

⁶³ Le projet de monument, initié par Éd. Secrétan au Conseil communal le 31 mai 1897, fera l'objet de diverses rétractions de la Municipalité, qui trouvera le monument « une construction de pur luxe » (BCCL, 11 juillet 1905). Si au début, le monument semble une réponse possible à la condamnation de Davel, au fil du temps il s'avérera que la caisse communale « n'est pas faite pour payer des dettes de reconnaissance » (BCCL, 17 déc. 1901).

⁶⁴ Ceci d'autant plus qu'après une enquête officieuse à Berne, il s'avérait qu'aucun représentant du Conseil fédéral n'avait l'intention de se déplacer (protocole des séances du conseil d'administration de l'hôtel, 8 fév. 1915).

⁶⁵ Comité central du monument Ruchonnet, Comité des monuments Davel, Société du monument Vinet, Association Juste Olivier, Association pour le monument Pierre Viret, etc.

⁶⁶ Cette dernière contribuant souvent sous la forme du don de l'emplacement, de participation aux frais d'érection et d'entretien, et de mise à disposition de vin blanc et flûtes au sel pour l'inauguration.

⁶⁷ BCCL, séance du 17 déc. 1901.

entre comités, population, autorités et biolégende⁶⁸ du représenté. Cette interaction explique pour une grande part le caractère souvent aléatoire des hommages.⁶⁹

Tranchant avec cette pratique, les conséquences de la guerre vont amener des hommages dont la composante publique et officielle établira les fondements. Dès la fin du XIX^e siècle, « la conception traditionnelle d'une armée de métier permanente fut remplacée par la notion du citoyen défendant sa patrie ».⁷⁰ Ce changement provoqua le passage de la représentation des chefs militaires à celle du simple soldat, accentuant par là le caractère collectif de la commémoration. Comme le fait remarquer Antoine Prost, « On n'est donc en présence ni d'une initiative purement privée, ni d'une entreprise étatique, mais de la convergence d'actions municipales. Ce n'est ni un groupe de citoyens, ni l'État qui décident de rendre hommage aux morts de la guerre, mais les communes, les citoyens dans leur groupement civique de base, le peuple en ses comices ».⁷¹ L'inscription gravée sur le monument aux soldats de Montbenon l'illustre bien en mettant l'accent sur le caractère populaire de l'hommage formé par une masse indifférenciée et consensuelle de citoyens.⁷²

Rappelons néanmoins, avant de sécher nos larmes, que nos soldats sont morts des suites de la grippe espagnole, « non pas dans le fracas des batailles, mais dans le silence des salles d'infirmierie [et n'ont] pas connu la tragique ivresse de la grande ruée en commun vers l'ultime

⁶⁸ Au sens où le définit Gilbert GARDES dans *Le monument public français*, Paris, PUF, coll. « Que sais-je ? », 1995, p. 35, « interprétation biographique post-mortem, qui transcende les qualités personnelles à travers un modèle combinant archétypes et stéréotypes ».

⁶⁹ Pourquoi n'avoir pas représenté Benjamin Constant, le Dr Tissot ou Charles Bessières ?

⁷⁰ June HARGROVE, « Souviens-toi », *L'architecture et la mort*, n° 124 de *Monuments historiques*, Paris, Éditions de la Caisse nationale des monuments historiques et des sites, décembre 1982-janvier 1983, p. 60.

⁷¹ Antoine PROST, « Les monuments aux morts. Culte républicain ? Culte civique ? Culte patriotique ? », *Les lieux de mémoire*, pp. 199-223, p. 201.

⁷² L'inscription est placée entre deux allégories féminines de la Douleur et de la Patrie : « Aux soldats lausannois morts pour le pays leurs concitoyens ont dédié ce monument afin qu'il porte témoignage devant les âges de leur fidélité au devoir et perpétue l'exemple de leur sacrifice ». Le monument était adossé à l'église de Saint-François jusqu'en juillet 1937, prenant alors au contact du sacré une dimension supplémentaire.

aventure ». ⁷³ D'où la nécessité « de trouver pour leurs monuments une typologie spécifique ainsi qu'une iconographie « helvétique » dépourvue des gestes réservés ailleurs aux combattants héroïques ». ⁷⁴

Patriotique ou funéraire ? L'hommage aux soldats morts comporte souvent les deux composantes : patriotique, parce que ces hommes sont « morts pour la Patrie », et que l'État démocratique sert de relais idéologique ⁷⁵ à l'affliction du peuple (l'hommage est cantonal à la cathédrale ⁷⁶, communal à Montbenon), funéraire, parce qu'il s'agit bien d'hommes morts, qui reposent en terre, et dont l'identité est connue. ⁷⁷ D'ailleurs, une partie des corps des soldats inhumés à Montoie, Morges, la Pontaise et La Sallaz ont été regroupés au Bois-de-Vaux, formant un ensemble de vingt stèles, individuelles mais d'aspect identique, que l'on peut qualifier de « monument multiple ». ⁷⁸

Bien que les soldats français et italiens fussent tout à fait qualifiés pour recevoir un hommage sculptural vibrant et héroïque, leurs monuments du Bois-de-Vaux présentent une retenue toute protestante.

Quant à l'accueil par la Suisse de soldats étrangers, le baron Pierre de Coubertin suggéra que la France, l'Angleterre et la Belgique, en reconnaissance de l'internement de leurs soldats, offrent à la Suisse un stade à Vidy, qui serait partie intégrante du projet d'Olympie moderne dessiné par Alphonse Laverrière. ⁷⁹ Le projet ne se réalisera pas, et Lausanne accueillera en revanche le monument de la Reconnaissance belge à Ouchy.

⁷³ Paul PERRET, « À propos des monuments aux soldats », *GdL*, 24 déc. 1919, cité par Paul-André JACCARD, *op. cit.*, 1992, p. 203. Le discours d'inauguration de G. Boiceau rappelle que l'armée suisse a subi « une épreuve des plus dures : l'inaction et l'incertitude » !

⁷⁴ Paul-André JACCARD, *id.*

⁷⁵ La leçon du sacrifice « c'est aussi l'égalité concrète des citoyens-soldats dans leurs conditions de vie et de misère, leur égalité devant la mort aveugle qui donne leur plein sens à l'égalité formelle des citoyens devant la loi », Antoine PROST, *op. cit.*, 1997, p. 218.

⁷⁶ Cf. *supra*.

⁷⁷ Un état nominatif (noms, grades, professions, dates et lieux de naissance, dates et lieux d'inhumation) des nonante soldats décédés est scellé dans le monument. Une copie fut déposée au Musée du Vieux-Lausanne, aujourd'hui aux AVL, P 48, Carton 37, Enveloppe 17.

⁷⁸ Ces stèles se situent à l'extrémité ouest du cimetière, au sud de la section 54.

⁷⁹ Laverrière est l'auteur avec l'architecte Monod en 1918 d'un projet de Nouvelle Olympie destiné au site de Dorigny. Voir à ce sujet, Pierre-Alain FREY, « Brève chronique illustrée des velléités d'érection d'un monument aux muscles à Lausanne, 1911-1944 », *Faces*, n° 11, 1989, pp. 56-61.

Enfin, on ne peut s'empêcher de considérer le monument aux pompiers lausannois, qui n'abritait les corps « que » de deux pompiers, décédés depuis longtemps déjà⁸⁰ au moment de l'inauguration en 1933, comme le pendant du monument aux morts français, de par sa disposition géographique, contrepoint exact du monument français, et par le caractère militaire qui caractérisa la cérémonie d'inauguration (appel aux morts, honneurs rendus aux familles et discours de l'abbé Weinsteffler : « N'est-il pas aussi glorieux de mourir héroïquement pour lutter contre le feu que de tomber sur un champ de bataille ? »).

La guerre de 1939-1945 n'offrira pas l'occasion de dresser de nouveaux monuments, mais sera rappelée à la mémoire par des ajouts aux monuments existants⁸¹, ou par la pose sur la guérite du Signal de Sauvabelin d'une plaque rappelant la présence de guetteurs militaires surveillant le passage d'avions, sorte de *Désert des Tartares* local.

La crise du monument commémoratif

Passée la période de statuomanie, comme nous l'avons vu, fort limitée à Lausanne, et certainement avec des répercussions tardives en regard de l'évolution parisienne (ce qui pose la question des rapports capitale/province, centre/périphérie, et donc sur les questions de diffusion), quelle est l'attitude qui se manifeste durant l'après-guerre vis-à-vis de la création de monuments commémoratifs dans l'espace public lausannois ? La prolifération de la sculpture ornementale destinée à l'embellissement des parcs et jardins, au détriment des hommages publics, accuse un programme commémoratif peu cohérent, du fait de la modestie des monuments, tant du point de vue de leur nombre que de leurs ambitions artistique et idéologique.

S'édifient le monument au Dr César Roux (1949), puis plus tard la stèle Coubertin, réplique du monument où repose le cœur de

⁸⁰ Francis Devolz, mort en 1917, Paul Demiéville, mort en 1928. Voir la demande d'exhumation des corps adressée le 10 juil. 1933 à la Direction de police.

⁸¹ AVL, Enveloppe « Monument aux morts », facture de Casimir Reymond d'un montant de Fr. 1498.15 pour la réfection de l'inscription existante et l'ajout d'une nouvelle inscription.

Coubertin à Olympie⁸² (1963), monument venant trop tard⁸³ (l'idée sportive qui prévaut jusqu'aux années trente étant sur le déclin) ou trop tôt (le CIO présentera une autre iconographie, le Musée Olympique pouvant être considéré comme un mausolée à Coubertin). Il est intéressant à ce propos de noter la modestie des hommages au rénovateur des Jeux olympiques, d'autant plus que le buste réalisé par Gutwillinger, offert par le CIO à la ville et inauguré en 1990 à Montbenon, n'est que la réplique d'un monument réalisé par le même sculpteur en 1938 pour le Gönnergarten de Baden-Baden.⁸⁴

Suivront le monument Guisan (1967), représentation équestre dans une période où les chevaux deviennent anachroniques sur les champs de bataille, le monument Jules Gonin (1970), entre plaque et stèle, et finalement le monument Jean Villard Gilles (1994), remémoration lointaine de la Belle du Dézaley.

⁸² Le baron de Coubertin avait émis le désir que son cœur soit prélevé pour être enseveli à Olympie, référence (inconsciente ?) aux pratiques reliquaires du Moyen Âge.

⁸³ C'est par ailleurs la tombe de Coubertin au Bois-de-Vaux, dessinée par Laverrière, qui remplit souvent la fonction officielle de remémoration (voir par exemple la *FAL* du 19 juin 1944).

Laverrière fut également pressenti pour être président du jury international d'un concours organisé par le Comité pour l'érection d'un monument à Pierre de Coubertin. La guerre éclatant, le projet sera abandonné (voir AVL, 225.5.4/6 et Christian GILLIÉRON, *Les relations de Lausanne et du mouvement olympique à l'époque de Pierre de Coubertin, 1894-1939*, Lausanne, CIO, 1993, p. 163).

⁸⁴ Il est intéressant à ce sujet de comparer deux lettres, la première est de Carl Diem, secrétaire général du Comité d'organisation des manifestations artistiques des Jeux Olympiques de Berlin en 1936, adressée à Madame de Coubertin et datée du 28 juin 1928 (Archives du CIO, dossier BARON DE COUBERTIN/général), commençant ainsi : « J'ai le grand plaisir de vous informer que la "Deutsch-Französische Gesellschaft" eut l'idée, et ce de sa propre initiative, d'ériger un monument au souvenir de M. de Coubertin. Avec la rapidité qui caractérise la Nouvelle Allemagne, elle vient de convertir l'idée au fait ». La seconde lettre, datée de 1944, est adressée par le syndic de Lausanne au comité du CIO (AVL, 225.5.4/6/2), « L'idée a été émise d'un monument de COUBERTIN qui pourrait être inauguré à l'occasion des fêtes du Jubilé. Après examen de la question, la Municipalité s'est prononcée négativement, pour les raisons suivantes : le délai est trop court pour ouvrir un concours et passer à l'exécution ; d'autre part, et surtout, les circonstances actuelles nous obligeront à faire quelque chose d'étriqué avec nos seuls moyens financiers ».

Le buste du Gönnergarten a été offert au CIO le 17 février 1983 par le maire adjoint de Baden-Baden, lors d'une cérémonie tenue à Lausanne. Le CIO en a fondu de nombreuses répliques, une à destination de Montbenon, les autres pour les divers Comités Nationaux Olympiques (CNO). Le buste est en quelque sorte devenu un portrait officiel de Coubertin, à l'instar des Marianne dans les mairies françaises.

Ces monuments tournent tous autour de la question du consensus. Les personnages représentés, bien qu'impliqués dans la société lausannoise, ne présentent aucun risque : on ne peut qu'être unanime autour de médecins estimés comme Roux et Gonin, ou autour de deux figures commémorant à leur manière la dernière guerre, l'une patriotiquement (Guisan),⁸⁵ l'autre comme figure de résistance (Gilles).⁸⁶

Dès la fin de la Seconde guerre mondiale s'installe une crise du monument commémoratif, marquée par un désintérêt progressif pour l'hommage statuaire aux Grands hommes, parallèlement à un questionnement sur l'urbanisme de reconquête des espaces dévastés par la guerre. Des questions nouvelles se profilent aussi à l'intérieur d'un champ artistique en rupture, rupture que beaucoup d'artistes ne ressentent pourtant pas, préférant recycler d'anciennes valeurs artistiques.

Qu'en est-il du devenir contemporain du monument commémoratif ? La Berolina de l'Alexanderplatz de Berlin, chère à Alfred Döblin laisse la place à une tour de télévision visible à grande distance, monument-phare du socialisme démocratique dans la vitrine de l'Est. La Suisse se conforme à ses valeurs établies et semble ignorer la voie précédemment ouverte par Itten, Gropius ou Barlach vers des monuments nouveaux.⁸⁷ La confrontation de l'abstraction et de la commémoration n'a pas débouché sur une nouvelle forme d'hommages. Preuve en est la polémique nationale autour de la statue de Guisan, les insatisfaits reprochant au sculpteur Bänninger son manque de réalisme,⁸⁸ ou la tentative de commémorer Bertold de Zähringen à

⁸⁵ Le monument Guisan, s'il réussit le consensus politique lors de la (longue) histoire de sa création, échoue par contre au niveau du consensus esthétique (voir *infra*).

⁸⁶ Le monument à Gilles permet à Gilbert SALEM (*24H*, 16 sept. 1993) et à H.-C. TAUXE (*24H*, 7 oct. 1994) de dresser le portrait de Gilles en artiste révolutionnaire s'opposant à l'ordre établi. Tauxe évoque la « lucidité, quasi prophétique » du chanteur. Le commémoratif, avec sa dimension rétrospective, se mêle ici avec le visionnaire, donc le prophétique, marquant un lieu commun de la légitimation du monument.

⁸⁷ Johannes LANGNER, « Denkmal und Abstraktion. Sprachregelungen der monumentalen Symbolik im 20. Jahrhundert », in Ekkehard MAI, Gisela SCHMIRBER (Hrsg.), *Denkmal, Zeichen, Monument : Skulptur und öffentlicher Raum heute*, Munich, Prestel, 1989, pp. 58-68.

⁸⁸ Un problème similaire se produisit avec la statue équestre du Maréchal Ferdinand Foch à Paris (1937-1951). Les sculpteurs Robert Wlerick et Raymond Martin durent affronter le comité, relayé par la presse, qui protestait contre l'absence de képi sur la tête du maréchal.

Morat en 1975 en plaçant le Torse Chevalier de Jean Arp (datant de 1959) sur la fontaine de la Grand-Rue. Les réactions, unanimement défavorables, furent même parfois violentes.⁸⁹ Les raisons de ce rejet catégorique sont difficiles à avancer avec certitude, mais il apparaît que le changement de répertoire formel en est la cause principale, la qualité artistique du monument ne rentrant que peu en ligne de compte dans le cas d'un hommage historique.

Faut-il attribuer, comme Pierre Nora, le passage de la mémoire à l'histoire à une accélération de cette dernière, c'est-à-dire « un basculement de plus en plus rapide dans un passé définitivement mort » ?⁹⁰ Avec le passage d'un couple État-nation à un couple État-société, « la légitimation par le passé, donc par l'histoire, a cédé le pas à la légitimation par l'avenir ».⁹¹ Il est vrai que la mémoire est ébranlée, et qu'elle est centrale à toute discussion sur la commémoration, comme nous le rappelle l'expression : « le devoir de mémoire ».

Après-guerre l'Allemagne s'interroge sur la représentation : comment faire cohabiter Beethoven et Bergen-Belsen, comment représenter ce qui n'est pas représentable ? En 1994, le chancelier Helmut Kohl a refusé le projet d'un monument aux victimes du nazisme destiné à être érigé au sud de la porte de Brandebourg à Berlin, sous prétexte qu'il était trop monumental (il s'agissait d'une dalle funéraire de cent mètres sur cent, portant les noms des six millions de juifs exterminés). Les artistes Esther et Jochen Gerz ont recherché un nouveau rapport entre le public et le monument, entre l'art et son objet, entre l'objet et son sujet. Leurs réalisations en France et en Allemagne⁹² questionnent la mémoire, le présent et l'invisible, le présent et le passé,

⁸⁹ Jürg MEYER ZUR KAPellen, « "Der Torso eines Ritters" von Hans Arp. Anmerkungen zum Problem des modernen Denkmals », in Ekkehard MAI, Gisela SCHMIRBER (Hrsg.), *op. cit.*, 1989, pp. 125-133.

⁹⁰ Pierre NORA, *op. cit.*, 1997, p. 23.

⁹¹ *Ibid.*, p. 28.

⁹² *La question secrète : le monument vivant de Biron en Dordogne* (1994-...) obéit à une demande de remplacement du monument aux morts de Biron. Jochen Gerz choisit de reconstruire le monument à l'identique et de le transformer en monument vivant, accueillant des plaques portant les réponses des cent vingt-sept habitants du village à la question : « Pour quoi, pour qui risqueriez-vous aujourd'hui votre vie ? ». Tout nouvel habitant du village verra sa réponse ajoutée au monument. Le monument est une œuvre en devenir, question ouverte à la mémoire. Sur E. et J. Gerz, voir Jochen GERZ, *La question secrète (le monument vivant de Biron)*, Arles, Actes Sud, 1996, et *Rencontres internationales de la photographie*, Arles, Actes Sud, 1997, pp. 114-127.

avec la conviction qu'un monument peut encore intervenir sur le réel, loin de la pédagogie unilatérale propre au XIX^e siècle.

La question du monument et sa relation, autant avec la question de sa dimension physique, avec la mémoire, qu'avec la mort, se pose encore dans toute sa complexité. Les réponses ne cesseront de venir déranger notre quotidien.

Abréviations

<i>ACV</i>	Archives cantonales vaudoises
<i>AVL</i>	Archives de la Ville de Lausanne
<i>BCCL</i>	Bulletin du Conseil communal de la Ville de Lausanne
<i>BTSR</i>	Bulletin technique de la Suisse romande
<i>FAL</i>	Feuille d'avis de Lausanne
<i>GdL</i>	Gazette de Lausanne
<i>PS</i>	La Patrie suisse
<i>24H</i>	24 Heures